

**Résolution de l'Assemblée de l'École d'études politiques au sujet des mesures d'ajustements budgétaires 2015-2016 mises de l'avant par le recteur dans un mémo daté du 6 janvier 2016**

**Attendu que** le Bureau des gouverneurs a adopté dix (10) budgets déficitaires au cours des quatorze (14) dernières années et que selon les états financiers de l'Université seulement l'exercice financier 2012-2013 s'est traduit par un déficit qui représentait 0,16 % des revenus totaux ;

**Attendu que** le scénario d'un éventuel déficit budgétaire de 7,6 millions de dollars en 2015- 2016 demeure une spéculation qui n'a fait l'objet d'aucune démonstration de la part du recteur et que celui-ci ne représenterait malgré tout que 0,73 % des revenus totaux ;

**Attendu que** selon les états financiers (2002-2003 à 2014-2015), la somme des excédents budgétaires accumulés depuis 2002-2003 représente plus de 750 millions de dollars ;

**Attendu que** selon les états financiers 2014-2015, l'Université possédait au 30 avril 2015 une encaisse et des placements à court terme de plus de 175 millions de dollars ;

**Attendu que** selon les états financiers 2014-2015, l'Université possédait au 30 avril 2015 des placements à long terme de près de 650 millions de dollars ;

**Attendu que** selon le dernier budget (2015-2016) adopté par le Bureau des gouverneurs, l'administration centrale prévoit dépenser plus de 38 millions de dollars en frais d'honoraires et services contractuels (consultants externes) en 2015-2016 ;

**Attendu que** les taux d'intérêts et le coût du capital sont présentement à un niveau historiquement bas ;

**Attendu que** la proposition d'un prélèvement pouvant aller jusqu'à 10% des surplus accumulés dans les facultés et services pour 2015-2016 constitue une mesure inéquitable, un désincitatif à la saine gestion et ne correspond en rien à une solution structurelle au déficit appréhendé ;

**Attendu qu'**une coupure paramétrique de 1% à 2% du budget de base en 2016-2017 pénaliserait les facultés et les services sans discernement pour la qualité de leur gestion respective ;

**Attendu qu'**une telle coupure paramétrique de 1% à 2% du budget de base en 2016-2017 ne serait possible qu'en réduisant le soutien aux activités qui enrichissent directement la qualité de l'expérience étudiante, parmi lesquelles les conférences, les ateliers, les programmes de mentorat, la bibliothèque satellite, les activités d'accueil, d'orientation et d'échange pour les étudiants ;

**Attendu que** le message du recteur n'offre aucune justification pour appuyer son scénario, ne présente pas de données sur les économies escomptées par les coupures qu'il propose et n'élabore aucune alternative aux mesures suggérées ;

**Il est donc proposé** que l'administration centrale maintienne son engagement inscrit dans *Destination 2020* à préserver la qualité de nos programmes, de notre enseignement, de notre recherche et de l'expérience étudiante. L'administration centrale devrait, en s'appuyant sur l'expertise disponible au sein de la communauté universitaire : (1) pour l'année 2015-2016, si considéré préférable par le Bureau des gouverneurs, élaborer des mesures d'économie qui ne mettent pas en danger les principes d'équité et de saines gestion en cours, en ciblant des dépenses dont le caractère essentiel à l'atteinte de nos objectifs d'enseignement et de recherche n'est pas clairement démontré; (2) pour l'année 2016-2017, en s'appuyant sur l'expertise présente au sein de l'université faire une analyse des pratiques organisationnelles afin d'élaborer des mesures efficaces visant à accroître l'efficacité, l'efficience et l'économie budgétaires sans pénaliser l'enseignement et la recherche ; (3) faire une analyse exhaustive de la situation financière réelle de l'Université et du défi démographique qui s'impose à nous; (4) accroître la transparence et la collégialité de nos processus décisionnels. Nous, les membres de l'Assemblée de l'École d'études politiques, sommes disponibles pour appuyer l'administration centrale en ce sens et l'assurons de notre vigilance pour la suite des choses.

Adoptée le \_\_\_ janvier 2016.

Pour:

Contre:

Absentions: